



Fiche Double Licence Saison 2021-2022

tucbad@tucsports.com

www.tucbad.org

Attention le **Pass Sanitaire** est exigé pour accéder aux gymnases

Club : _____ N° licence : _____

Classement (septembre 2021) : ___/___/___

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Adresse :

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

IMPORTANT : Le TUC Badminton se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription en « Double Licence » selon l'affluence des adhérents aux créneaux.

Les joueurs prioritaires ayant droit à la Double-Licence :

Joueur n'étant pas TUCistes lors de la saison 2020-2021

Classement N ou R dans au moins un des trois tableaux (Simple, Double, Mixte)*

Pièces à fournir pour la pré-inscription au club (tout dossier incomplet sera refusé) :

- Cette page

- Le règlement de l'adhésion à l'ordre de « TUC Badminton » ou par

virement (demander le RIB à tresorerie.bad@tucsports.com)

Tarif saison 2021-2022 : **90 Euros**

Par la signature de ce document, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur du club présenté ci-dessous.

Fait à _____

Le ___/___/20__

Signature :

*Offre valable jusqu'au 01/11/2021.

Cette date passée, les places restantes seront proposées à des joueurs tout niveau confondu.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION TUC BADMINTON 2021-2022

OBJET

Le règlement intérieur a pour objet de compléter les statuts de l'association TUC badminton. Ce règlement intérieur est un document contractuel disposant d'une force juridique équivalente à celle des statuts. Tous les membres de l'association sont obligés de le respecter, sous peine de s'exposer à des sanctions.

ADHÉSION AU CLUB

L'adhésion permet de :

venir jouer au badminton lors de tous les créneaux horaires de jeu libre proposés aux gymnases Daniel Faucher et Paul Sabatier, sous réserve d'un nombre de places limité par le nombre de terrains des gymnases :

Lundi : 18h-20h (D. Faucher, selon l'affluence)

Vendredi : 20h – 23h (P. Sabatier)

Samedi : 14h - 19h (D. Faucher)

Dimanche : 15h - 19h (D. Faucher)

bénéficier des volants fournis par le club lors des créneaux (volants en plastique) ;

La mise en œuvre de ces dispositions est précisée chaque année par le bureau, et peut évoluer au cours de la saison.

Les adhérents sont tenus d'être à jour de leurs créances vis-à-vis du club, sous peine de ne pouvoir ré-adhérer à la nouvelle saison sportive.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité civile de l'association TUC badminton est couverte par son adhésion à la Fédération française de badminton.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels des adhérents lors des créneaux.

L'adhésion inclut la licence de la FFBad, obligatoire pour des questions d'assurance, que l'adhérent soit compétiteur ou non. Les adhérents du TUC badminton sont couverts par l'assurance souscrite sur le plan national par la FFBad. Chaque adhérent a la possibilité de souscrire à une autre assurance s'il le souhaite. L'assurance contractée avec la licence n'exclut pas de souscrire à une garantie de responsabilité civile individuelle.

Tout mineur est sous la totale responsabilité de son représentant légal lors des créneaux.

FONCTIONNEMENT DES CRÉNEAUX

Le club est ouvert aux sportifs en loisir comme aux compétiteurs. Il propose différents types de créneaux :

jeu libre ;

entraînements ;

interclubs ;

un mélange entre les formats précédents.

Les horaires et les types de créneaux sont indiqués dans le calendrier du club, en ligne sur Internet et mis à jour régulièrement. Ceux-ci peuvent être modifiés à tout moment au cours de la saison.

Chaque créneau est sous la responsabilité d'un responsable de créneau, qui en assure le bon fonctionnement global, avec l'aide des adhérents. Selon les lieux, des règles spécifiques peuvent s'appliquer.

Lors des créneaux de jeu libre, en cas de forte affluence, il est demandé de favoriser la pratique du double, et de jouer un set maximum, afin de favoriser la rotation dans l'utilisation des terrains.

SÉCURITÉ

Il faut veiller à ne pas traverser le gymnase sans prendre garde aux joueurs déjà présents et en cours de partie, en particulier au bord des terrains.

À chaque fois qu'un volant arrive sur un terrain voisin, ne pas hésiter à crier Let afin de prévenir les autres joueurs.

Règles spéciales liées au COVID

Etant donné la situation sanitaire actuelle et jusqu'à nouvel ordre, il est demandé à l'adhérent :

D'indiquer son nom et son heure d'arrivée dans le registre situé à l'entrée du gymnase

De porter son masque dès qu'il quitte son terrain (qu'il soit dans les tribunes, ailleurs dans le gymnase ou le complexe sportif)

D'utiliser l'ensemble du gymnase pour déposer ses affaires (ne pas concentrer tous les sacs au niveau des tribunes)

Respecter les gestes barrières de façon globale

Ces informations pourront évoluer au cours de l'année

SÉANCES D'ESSAI

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton.

Elle devra se signaler à un membre du bureau ou à un encadrant à son arrivée lors d'une séance, signer le registre d'essai et une fiche d'essai lui permettant de bénéficier de garanties individuelles accident et responsabilité civile.

Lors de chaque séance d'essai, la personne devra se soumettre au règlement intérieur.

Une même personne ne pourra bénéficier que trois fois de cette possibilité pendant la saison. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club (dans la limite des places encore disponibles).

Le bureau peut suspendre au cours de la saison les séances d'essai.

INVITATIONS

Les adhérents peuvent inviter un joueur licencié dans un autre club affilié à la FFBad à condition de le signaler par e-mail au secrétariat avant la séance et à un membre du bureau ou à un responsable de créneau à son arrivée lors de la séance.

La personne invitée devra se soumettre au règlement intérieur lors de chacune de ses séances.

Une même personne ne pourra bénéficier que cinq fois de cette possibilité pendant la saison et ce, durant le week end.

Le bureau peut modifier ces règles au cours de l'année selon l'affluence aux créneaux.

Dans le cas où un adhérent souhaite inviter une personne non-licenciée à la FFBad, cela sera considéré comme une séance d'essai (cf. Article 6, Séances d'essai).

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement du matériel (poteaux et filets) avec soin.

Les volants en plastique mis à disposition lors des créneaux doivent être traités avec soin par les joueurs. Tous les adhérents doivent participer au ramassage et au tri (si besoin) en fin de séance.

Les adhérents doivent porter des chaussures de sport adaptées à la pratique du badminton en salle, avec des semelles non-marquantes en gomme, afin de ne pas abîmer ni salir le revêtement des terrains.

Les adhérents devront porter une tenue correcte : short, jupe, jogging, tee-shirt ou débardeur (à noter que les pantalons et débardeurs trop échancrés sont interdits en compétition).

Des raquettes de prêt sont disponibles lors des créneaux.

Il est interdit de manger à l'intérieur des gymnases. Les joueurs sont tenus de respecter la propreté des lieux et de signaler toute anomalie aux membres du bureau ou aux responsables de créneaux présents, qui la signaleront aux gardiens ou aux gestionnaires de la salle.

ÉTAT D'ESPRIT

Le TUC badminton est un club promouvant la pratique du badminton dans un esprit sportif et convivial. Il est demandé à tous les joueurs, quel que soit leur niveau, d'accepter de jouer avec tous, afin de bien mélanger les niveaux lors des créneaux de jeu libre.

Les adhérents sont invités à respecter l'ensemble des membres et encadrants, bénévoles ou salariés :

du TUC badminton ;
du TUC Omnisports;
de la FFBad, de la Ligue Occitanie et du Codép 31 ;
des autres clubs de badminton ;
des gestionnaires des locaux ;
des partenaires et des sponsors.

COMMUNICATION

Toutes les informations sur le fonctionnement du club sont disponibles sur le site Internet du club (www.tucbad.org).

Les informations sur le fonctionnement quotidien sont envoyées par e-mail et/ou publiées dans le groupe Facebook.

LITIGES ET SANCTIONS

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement, mais seul le bureau, réuni en conseil de discipline, peut statuer sur tout manquement à la discipline et est habilité à prononcer des sanctions.

Les fautes susceptibles d'entraîner une sanction disciplinaire sont :

le non-respect du règlement intérieur ;
tout propos antisportif, injurieux, discriminatoire (notamment sexiste ou raciste);
la dégradation ou la détérioration de matériel, le vol ;
le non-paiement d'une dette (cotisation, inscription à un tournoi, achat de volants, autre service ou produit) ;
toute attitude préjudiciable envers le club, ses adhérents ou ses bénévoles.

Les sanctions possibles sont :

l'avertissement ;

le blâme ;

l'exclusion, temporaire ou définitive.

Pour l'application des sanctions, l'adhérent présumé fautif sera convoqué par écrit pour être entendu par le bureau. Le contenu de la convocation devra mentionner : la date de la séance du bureau où son cas sera examiné, les griefs qui lui sont imputés, la sanction encourue, les pièces versées à son dossier, le délai imparti pour préparer sa défense, la possibilité de se faire assister. L'intéressé pourra consulter l'ensemble des pièces du dossier et présenter des observations écrites ou orales.

La décision du bureau est délibérée hors de la présence de l'intéressé. La décision doit être motivée et signée par le président de l'association. Elle est aussitôt notifiée par écrit à l'intéressé.

Dans le cas d'un avertissement, l'adhérent pourra être averti du grief constaté par un membre du bureau ou un encadrant, sans qu'une délibération du bureau soit nécessaire